

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 11 JUIL 2023

DECRET N° 23-069/PR

Portant Convocation de l'Assemblée de l'Union, en session extraordinaire.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le Référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 81 ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'Assemblée de l'Union est convoquée à une session extraordinaire, le 13 juillet 2023, à 9 heures, pour une durée de 15 jours.

L'ordre du jour de cette session porte sur l'examen des Projets de loi ci-après cités :

- Projet de loi portant Code de l'Energie ;
- Projet de loi portant Orientation et Organisation de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Union des Comores ;
- Projet de loi portant Modification de la loi 84-10 du 15 mai 1984 relative à l'Etat Civil ;
- Projet de loi portant Approbation d'un Contrat Pétrolier.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani